

PORTO-NOVO, le 7 SEPTEMBRE 1961

///) ECRET N° 61- 283/PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
titution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

///) É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.-Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du
Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécom-
munications pendant l'absence de Mr. Victorien GBAGUIDI.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

Pour le Président de la République
absent,
Le Vice-Président de la République;

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1


S.M. APITHY